

CONVOCAATION

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie le :

Jeudi 21 décembre 2017

A 20 Heures

En vous remerciant pour votre participation à cette séance, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Jean-Claude MIQUEL

Ordre du jour :

Fonctionnement Conseil Municipal	2017/12-2 Délibération pour valider la démission d'un adjoint et mise à jour du tableau des conseillers (MM)
Finances	<p>2017/12-3 Délibération Assurance du Personnel 2018 (MM)</p> <p>2017/12-4 Délibération Mandat contrat au CDG31 dans le cadre de la prochaine mise en concurrence assurance du personnel 2019-2022 (MM)</p> <p>2017/12-5 Délibération Choix d'une machine autolaveuse pour entretien des locaux communaux (MCognet – MM)</p> <p>2017/12-6 : Délibération erreur de montant HT sur délibération datant de 2016 (tracteur /tondeuse) (MM)</p> <p>Décision modificative à prendre : insuffisance budgétaire chapitre 011 et 012 (MM)</p>
Projets Communaux (AJOURNEE)	<p>Délibération accessibilité 1^{er} étage de l'annexe administrative (MCancel – DT)</p> <p>Délibération sur les travaux de rénovation complémentaires du 1^{er} étage de l'annexe administrative (DT)</p>
Service Extérieure	<p>2017/12-8 Délibération :Adoption du rapport sur la qualité du service et du prix de l'eau - exercice 2016 (Jacques MASSOU – JCM)</p> <p>Délibération Convention pour la prise en charge du chauffage et l'éclairage de l'église auprès du clergé (DT) (AJOURNEE)</p>
Questions diverses	<p>Main Courante – Divers – études sur la bibliothèque (échéance fin janvier JCM => Conseil février) – Point PLU (JLG) – Hébergement Saint Jacques (MCognet)</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice :	15	L'an deux mille dix-sept, le vingt et un décembre, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE,
Présents :	12	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous
Votants :	14	la présidence de monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.
Date de la convocation :	14 décembre 2017	
Présents :	M MIQUEL Jean Claude, maire Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints Mmes et MM CANCEL Michel, PAYRASTRE Cynthia, Mme VIE Myriam, M MASSOU Jacques, M DEREUX Cédric, M SCHOTT Grégory, Mme GASA Marie, Mme BRUNETTA Brigitte,	
Absents excusés :	Mme ZAHND Nathalie représentée par Mme COGNET Martine M ROCCHI Jérôme représenté par M CANCEL Michel	
Absent :	M SEGUR Grégory	
Secrétaire de séance :	Mme GASA Marie	

Délibération N° 2017/12-2: Evolution du Conseil Municipal – démission d'un adjoint

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-7-1, L2122-8 et L2122-10.

Considérant la démission de son poste du 2ème adjoint, Madame Brigitte BRUNETTA depuis le 22 septembre 2017.

Considérant la possibilité de réduire le nombre d'adjoints, et par conséquent, ne pas pourvoir au poste vacant d'adjoint.

Le Maire propose au conseil municipal de garder le nombre de trois adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

- que le poste de 2ème adjoint occupé auparavant par Mme BRUNETTA Brigitte sera occupé par Mme COGNET Martine, précédemment 3ème adjointe au maire comme stipulé dans l'ordre du tableau du conseil présenté lors du conseil.

- que le poste de 3ème adjoint occupé auparavant par Mme COGNET Martine sera occupé par Mr TOULON Daniel, précédemment 4ème adjoint au maire comme stipulé dans l'ordre du tableau du conseil présenté lors du conseil

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signé les membres présents.

Le maire
Jean Claude MIQUEL

Délibération N° 2017/12-3: Choix d'une assurance du personnel

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu :

- d'actualiser le contrat d'assurance du personnel souscrit par la commune
- d'intégrer l'évolution des droits de l'assurance

La Commission Ressource Humaine a étudié respectivement les propositions de différentes assurances et en décrit les grande lignes. Elle propose d'adhérer au contrat proposé par Groupama d'Oc à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un 1 reconductible.

Où l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le maire à souscrire auprès de Groupama d'Oc un contrat d'assurance concernant les personnels IRCANTEC et CNRACL
- de s'engager à inscrire chaque année les sommes nécessaires au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signé les membres présents.

Jusqu'au 31 décembre 2017, la commune était affiliée à GROUPAMA. Il est présenté au Conseil municipal 3 devis (SMACL, Groupama, AXA). Le groupement d'assurance GROUPAMA apparaît le plus intéressant avec un taux de 6.53 % pour les employés CNRACL et 1.55 % pour les employés IRCANTEC. Le Centre de Gestion propose des devis nettement supérieurs. Il est décidé par le conseil municipal de signer un contrat avec GROUPAMA pour une durée d' 1 an.

Délibération N° 2017/12-4: Mandat contrat au CDG31 dans le cadre de la prochaine mise en concurrence assurance du personnel 2019-2022

Le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31) a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel comme le lui permet l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984. Dans ce cadre, il rend possible l'adhésion des employeurs publics territoriaux à des contrats groupes attribués par ses instances et relatif à la couverture des risques statutaires à des conditions recherchées comme attractives (taux et franchises) compte tenu de la mutualisation.

L'actuel contrat groupe d'assurance (Contrat IRCANTEC et Contrat CNRACL détenus par le groupement GRAS SAVOYE/AXA France VIE) du CDG31 arrivant à leur terme le 31 Décembre 2018, le CDG31, va engager une consultation pour la passation de nouveaux contrats avec prise d'effet au 1er Janvier 2019.

Ces contrats ont vocation à :

- être gérés en capitalisation ;
- permettre d'une part, la couverture des risques afférents aux agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires (régime de cotisation à la CNRACL), dans le cadre des situations suivantes :
 - congé de maladie ordinaire
 - congé de longue maladie et congé de longue durée
 - temps partiel thérapeutique et invalidité temporaire ou définitive
 - congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
 - congé de maternité, de paternité ou d'adoption
 - versement du capital décès

Délibération N° 2017/12-5: Choix d'une machine autolaveuse

Madame COGNET, adjointe au maire, présente les différentes propositions d'autolaveuse afin d'entretenir les sols des bâtiments communaux (école, cantine, réfectoire, nouvelle salle du conseil, annexe administrative).

Suite à une étude approfondie et après concertation avec le personnel communal devant utiliser le matériel, il a été choisi l'autolaveuse de type RA300 E (câble) de la société :

- Clean Assistance Technique Route de Lavaur 31850 MONTRABE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le maire a signé le devis d'un montant de 1661.55 HT
- de mandater la somme sur le budget de l'année 2017 à l'article d'investissement 21758

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signé les membres présents.

Trois prestataires sont venus sur la commune afin de nous présenter du matériel. Parmi ces trois prestataires, deux ont été retenus (SOMAPRO et CLEANFIX) le 3ème étant hors de prix. SOMAPRO (situé à Colomiers) est plus lourde, plus bruyante, avec brosse rotative : 1 499.00 € HT. CLEANFIX (situé à Montrabé) est plus maniable, passe sous les tables des maternelles, avec deux brosses circulaires : 1661.55 € HT. Cleanfix est garantie 12 mois pièces et main d'œuvre.

Délibération N° 2017/12-6: Autorisation du conseil de poursuite de démarches administrative suite à une erreur de montant HT sur délibération de 2016

Le 8 juin 2016, le conseil municipal a autorisé l'achat d'un tracteur et d'une tondeuse par la délibération 2016/6-1. Lors de la demande de subvention faite auprès du Conseil départemental de Haute Garonne, il a été constaté une erreur sur le montant HT de ces biens. Les montants TTC inscrits dans la délibération 2016/6-1 étaient corrects.

Les montants auraient dû être les suivants :

- tracteur NEW HOLLAND – Modèle T4.55 Powerstar pour un montant de 34 000 € HT soit 40 800 € TTC
- tondeuse MASCHIO – Type Jolly P180 Frontale pour un montant de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC

Où l'exposé de monsieur le maire, et après en avoir délibéré, le conseil décide à la majorité :

DE MODIFIER le montant HT figurant sur la délibération 2016/6-1 pour l'achat du Tracteur et de la Tondeuse

D'AUTORISER Monsieur le maire a poursuivre toutes les démarches administratives du projet notamment les demandes de subvention auprès du Conseil départemental de Haute Garonne étant donné qu'il s'agissait d'une erreur matérielle

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signé les membres présents.

31459

COMMUNE DE ROQUESERIERE

Code INSEE

Commune

DM 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 4

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	14
VOTES : Contre	0
Pour	14
Date de convocation :	14/12/2017

L'an deux mille dix sept, le vingt et un décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de MIQUEL Jean-Claude, Maire.

Objet : Régularisation au chapitre 011 et 012

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6228 : Divers	6 194.21 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 194.21 €	
D 6411 : Personnel titulaire		6 194.21 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		6 194.21 €
D 21578 : Autre matériel et outillage	2 381.74 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 381.74 €	
D 2313-113 : RESEAU CHALEUR		2 381.74 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		2 381.74 €

Signataires :

Certifié exécutoire par MIQUEL Jean-Claude, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/12/2017 et de la publication le 21/12/2017.

Délibération N° 2017/12-7: Adoption du rapport sur la qualité du service et du prix de l'eau – exercice 2016

Monsieur le Maire donne lecture du rapport sur la qualité du service et le prix de l'eau de l'exercice 2016.

Ce rapport comprend :

- La présentation générale des services
- Les indicateurs techniques
- Les indicateurs financiers
- La qualité de l'eau
- Une documentation clients

Conformément à l'article 1 du décret n°95-635 du 5 Mai 1995 ce rapport est présenté au Conseil Municipal pour adoption.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

- **ADOpte** le rapport sur la qualité du service et le prix de l'eau de l'exercice 2016 tel que présenté par le Syndicat Intercommunal des Eaux Tarn et Girou.
- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Projets communaux :

Accessibilité 1^{er} étage : Concernant le projet de mise en accessibilité du 1^{er} étage de l'annexe administrative, il a été vu deux entreprises pour la mise en place d'un élévateur. Nous sommes en attente de devis qui seront présentés lors du prochain conseil municipal du 9 janvier 2018.

Bibliothèque : Concernant le projet de la mise en place de la bibliothèque dans la future salle du conseil, le CAUE a conseillé la consultation de deux ébénistes qui sont venus examiner les locaux. Nous sommes dans l'attente des devis. Si les devis sont acceptés par le conseil municipal, des dossiers de demandes de subventions seront déposés auprès du Conseil départemental en mars 2018.

Services extérieurs :

Eau : Monsieur Jacques MASSOU informe que le syndicat de l'eau projete le renouvellement de différents réseaux de canalisations sur l'intégralité du réseau. Le prix de l'eau devrait passer à 8 €/ an / famille. L'eau est potable, une analyse est faite tous les 3 à 6 mois.

Eglise : Concernant le projet de convention entre le clergé et la commune, la délibération ne peut pas encore être prise en compte. Il a été établi que pour l'éclairage de l'église, une partie est à la charge de la commune, l'autre du clergé. Le montant s'élèverait à 13 € annuel.

PLU Monsieur GENEVE précise que les dossiers ont été envoyé aux différentes administrations concernées pour l'enquête public prévue en février 2018.

Hébergement L'Office de Tourisme intercommunal veut valoriser les chemins pédestres mais il constate une faiblesse dans l'hébergement offert. Madame COGNET a informé le conseil que des pèlerins ont été logés à la cantine en 2016. La question se pose de l'intérêt de réaménager l'appartement au-dessus de la cantine. Le Conseil municipal est mandaté par le conseil pour aller explorer les possibilités de subvention pour un tel projet. A

l'unanimité, autorise Madame COGNET à lancer l'étude sur la possibilité d'aménager l'appartement au-dessus de la cantine pour héberger des pèlerins du chemin de Saint Jacques. Madame COGNET et la commission tourisme étudieront le projet.

Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal du 21/12/2017

Délibération : Délibération pour valider la démission d'un adjoint
 Délibération : Délibération Assurance du personnel
 Délibération : Délibération Mandat contrat au CDG31 dans le cadre de la prochaine mise en concurrence assurance du personnel 2019-2022
 Délibération : Délibération Choix d'une machine autolaveuse pour entretien des locaux communaux
 Délibération : Délibération erreur montant HT sur délibération datant de 2016 (tracteur / tondeuse)
 Décision modification n°4 : insuffisance budgétaire chapitre 011 et 012
Délibération ajournée : Délibération accessibilité 1^{er} étage de l'annexe administrative
Délibération ajournée : Délibération sur les travaux de rénovation complémentaires du 1^{er} étage de l'annexe administrative
 Délibération : Adoption du rapport de qualité du service et du prix de l'eau exercice 2016
Délibération ajournée : Convention pour la prise en charge du chauffage électrique de l'église auprès du clergé
 Questions diverses

Nombre de membres présents ayant pris part au vote des points à l'ordre du jour : 14

	<i>Emargement</i>		<i>Emargement</i>
M.MIQUEL Jean-Claude		Mme PAYRASTRE Cynthia	
M. GENEVE Jean-Louis		Mme ZAHND Nathalie	Absente (procuration à Cognet)
Mme BRUNETTA Brigitte		Mme VIE Myriam	
Mme COGNET Martine		M. MASSOU Jacques	
M. TOULON Daniel		M. SEGUR Grégory	Absent
M. CANCEL Michel		Mme GASA Marie	
M. DEREUX Cédric		M. ROCCHI Jérôme	Absent (procuration à Payrastre)
M. SCHOTT Grégory			

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.*

Le Maire,
Jean Claude MIQUEL